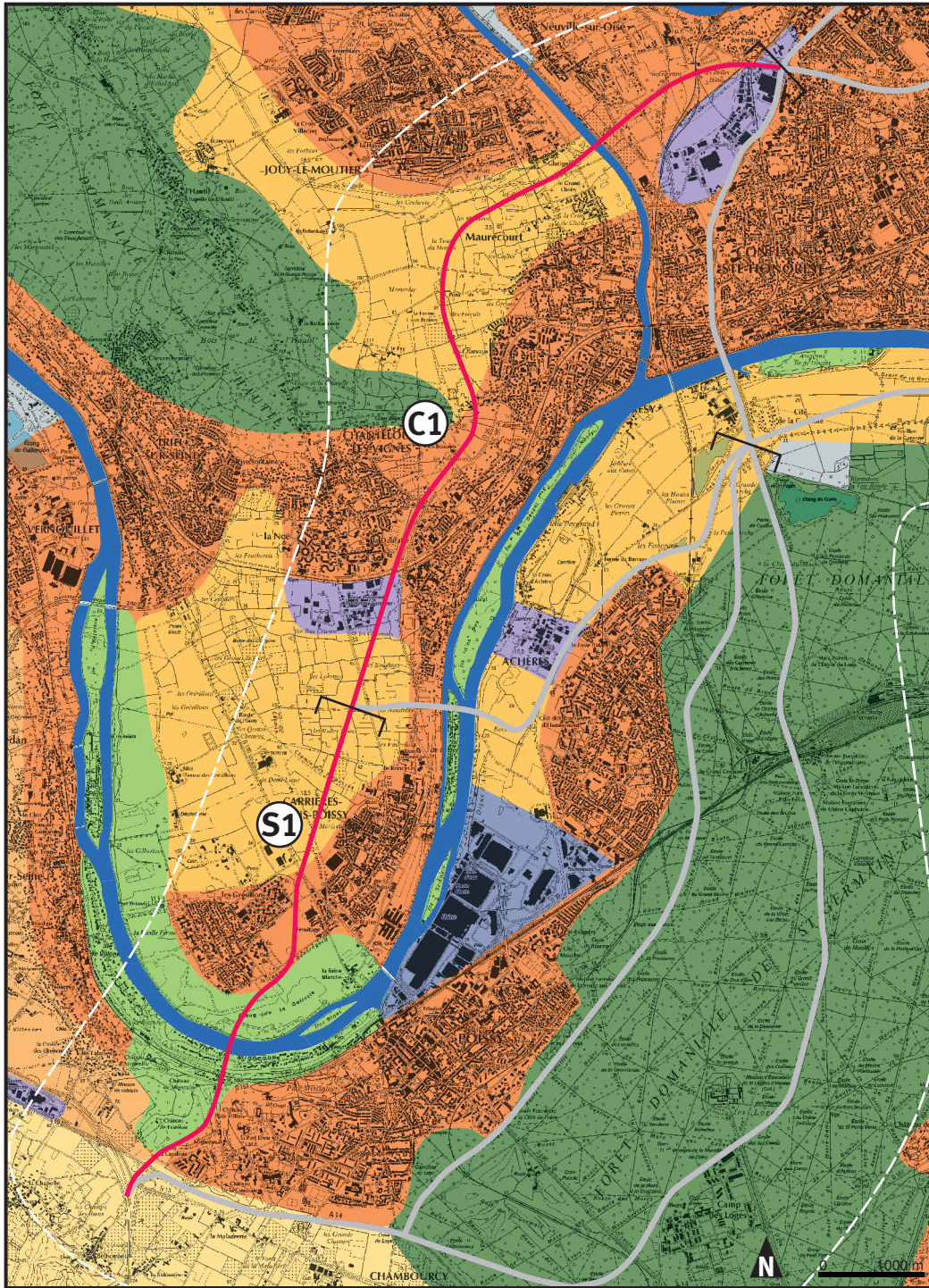


Tracé SDRIF - tronçon S1+C1



Étang de la Galiotte.



Anciens champs d'épandage, boucle de Chanteloup-les-Vignes.



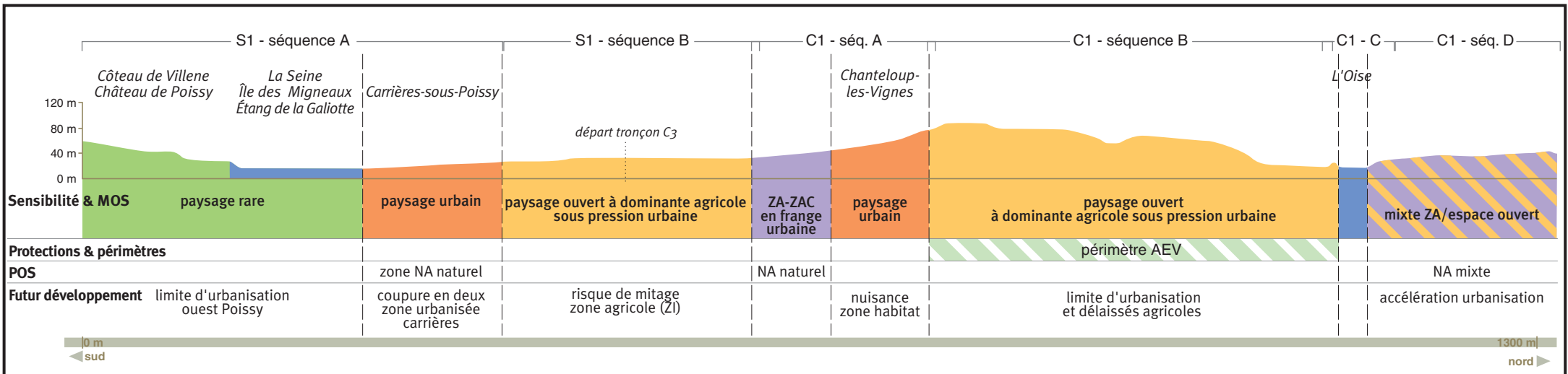
Franges urbaines, Chanteloup-les-Vignes.



L'Oise.



Franges urbaines, Conflans-Sainte-Honorine.



Ce tracé concentre

- deux zones très sensibles : paysages rares et paysages urbain
- une zone sensible : paysage ouvert à dominante agricole sous pression urbaine,
- et deux zones peu sensibles : paysage de ZA/ZI.

Le départ de ce tracé concerne le parc boisé et le château de Poissy, seul un passage enterré en tunnel éviterait la destruction du site.

Le franchissement au niveau de la Seine, l'île des Migneaux et de l'étang de la Galiotte serait envisageable, sans destruction des lieux, s'il est envisagé enterré en tunnel ou encore par la réalisation d'un ouvrage d'art enjambant le site sans la réalisation de remblais.

Au niveau des zones urbaines, le passage de la Francilienne est envisageable en tranchée couverte, la couverture pourrait devenir des espaces publics.

La traversée des espaces ouverts en déblais permettrait de minimiser son

impact visuel, cependant, il morcellerait le territoire et risquerait de déclencher l'urbanisation de ces espaces ouverts « tampons » entre les pôles urbains.

D'autre part, étant donné le relief vallonné de la plaine de Maurecourt – paysage qui appartient au Vexin – et le passage en flanc de coteau de la Francilienne, il entraînerait des ruptures de la morphologie du site aux impacts visuels très forts, qu'aucun aménagement ne permettrait d'intégrer.

Les traversées des zones d'activités et des zones industrielles n'entraîneraient pas d'impact, le paysage étant déjà marqué par ces occupations. En ce qui concerne les zones mixtes ZA/ZI – paysage ouvert, le passage de la Francilienne permettrait de donner une limite d'urbanisation et de créer une ceinture aménagée aux ZA/ZI. Cependant, à l'opposé, il existe le risque que la Francilienne provoque le développement de l'urbanisation sur les espaces ouverts et entraîne leur fermeture.